

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **106 (1980)**

Heft 4: **SIA, no 1, 1980**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Baudepartement des Kantons Basel-Stadt	Neubau der Wettsteinbrücke Ingenieur-Projektwettbewerb und Arch.-Ideenwettbewerb	Ingenieurbüros und Unternehmungen mit eigenem Ingenieurstab mit Geschäftssitz in der Schweiz seit mindestens 1. Januar 1978; es wird der Beizug von Architekten verlangt mit Wohn- oder Geschäftssitz seit mind. 1. Januar 1978 in der Schweiz. Anmeldungen erst auf definitive Ausschreibung im September.	Feb. 1980	
Bürgergemeinde Olten	Eigenheimüberbauung im Areal Kleinholz, IW	Architekten, welche seit dem 1. Januar 1979 Wohn- oder Geschäftssitz in Olten haben sowie Oltener Bürger mit Wohn- oder Geschäftssitz in der Schweiz	3. März 80 (8. Okt. 79)	—
Gemeinde St. Moritz	Überbauung des Du-Lac-Areals, IW	Architekten, die seit mindestens dem 1. August 1978 im Kanton Graubünden Wohnsitz haben.	3. März 80 (ab 15. Okt. 79)	—
Baudirektion des Kantons Bern	Labortrakt und Werkstätten für die Ingenieurschule Burgdorf, PW	Alle im Kanton Bern heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1978 niedergelassenen Fachleute.	10. März 80 1979/26 (24. Aug. 79)	—
Universitätsstadt Tübingen, BRD	Bauvorhaben Herrlesberg in Tübingen-Lustnau, PW	Der Wettbewerbsbereich umfasst die Bundesländer Baden-Württemberg, Hessen, Rheinland-Pfalz und Saarland sowie die Schweizer Kantone Aargau, Basel-Land, Basel-Stadt, Schaffhausen, Thurgau und Zürich.	14. März 80	—
Baudepartement des Kantons Basel-Stadt	Neue Wettsteinbrücke, Gestaltung des Rheinuferes und des Wettsteinplatzes, PW und IW,	Ingenieurbüros und Bauunternehmungen in Verbindung mit Architekten.	5. Mai 80 (8. Okt. 79)	—
Université de Neuchâtel	Bâtiments universitaires des sciences morales aux Jeunes Rives	Architectes inscrits au Registre suisse A, ayant leur domicile ou leur siège social dans le canton de Neuchâtel avant le 1 ^{er} janvier 1979.	5 mai 80 (5 fév. 80)	2/80 B6
Politische Gemeinde Uzwil	Pflegheim für die Gemeinden Uzwil, Oberuzwil und Oberbüren, PW	Alle in den Bezirken Wil und Untertoggenburg seit dem 1. Januar 1979 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Fachleute.	16. Mai 80 (15. Dez. 80)	—
Comune di Lugano	Concorso di pianificazione e d'architettura per ristrutturare l'area e lago compresa tra il fiume Cassarate e la Lanchettea, PW	Architetti, ingegneri e pianificatori di formazione accademica o iscritti al Reg A nonché agli architetti ed ingegneri STS con almeno 5 anni di pratica, domiciliati nel Comune di Lugano o con sede dell'ufficio nel comune di Lugano almeno a partire dal 1. gennaio 1978	19. Mai 80 (4. Feb. 80)	—
Regierungsrat des Kantons Aargau	Psychiatrische Klinik Königsfelden, PW	Architekten, die im Kanton Aargau seit mind. 1. Juni 1978 Wohn- oder Geschäftssitz haben	30. Mai 80 (ab 28. Nov. 79)	—
Commune de Prilly	Complexe scolaire En Corminjoz (2 degrés)	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis avant le 1.1.79 sur le territoire des communes membres de la CIURL	30 mai 80 1 ^{er} degré (11-22 fév. 80)	4/80 B14
Gemeinde Untervaz GR	Mehrzweckhalle mit Nebenräumen und Zivilschutz, Sportanlage, PW/IW	Architekten, die seit dem 1. Januar 1978 im Kanton Graubünden niedergelassen sind, (Wohn- und Geschäftssitz) sowie Architekten mit Bürgerrecht in Kreis Fünf Dörfer	4. Juli 80 (29. Feb. 80)	—
Société de Banque Suisse, Lausanne	Agrandissement et transformation	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, ayant leur domicile ou leur siège social dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1978 ou architectes ressortissants vaudois, quel que soit leur domicile.	31 juillet 80 (1 ^{er} fév. 80)	1/80 B2

Expositions de concours

Forum Basel	Gestaltung des Marktplatzes in Basel	Gewerbemuseum Basel, Spalenvorstadt 2, vom 23. Februar bis zum 10. März	1979/25 S. 496	—
Gemeinde Riehen	Hallenbad, Nutzung des Berower-Gutes, PW/IW	Bürgersaal des Gemeindehauses Riehen, vom 15. Februar bis 2. März, täglich von 14 bis 18 Uhr, Freitag bis 22 Uhr, 25. und 27. Februar geschlossen	1979/22 S. 590	—

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹ Organe officiel en langue allemande de la SIA.

Carnet des concours

Complexe scolaire En Corminjoz, Prilly

Ouverture

La Commune de Prilly ouvre un *Concours d'architecture pour l'étude d'un complexe scolaire*

comprenant une salle omnisport, des locaux pour la protection civile et le service de police, ainsi qu'un quartier d'habitations, au lieu-dit *En Corminjoz, à Prilly*.

Le présent concours est un « concours à deux degrés », dont le règlement et le programme ont été approuvés par la SIA.

Une somme de Fr. 110 000.— est mise à la disposition du jury pour être répartie comme suit : 1^{er} degré : Fr. 55 000.— en parts égales pour six à huit projets ; 2^e degré : Fr. 55 000.— pour primer quatre à six projets.

Un montant de Fr. 20 000.— est réservé pour d'éventuels achats. Le concours est ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis avant le 1^{er} janvier 1979 sur le territoire des communes membres de la Commission intercommunale d'urbanisme de la région lausannoise (CIURL).

On peut prendre connaissance du règlement-programme et s'inscrire en se procurant les documents contre un dépôt de Fr. 200.—, en s'adressant, du lundi 11 février au vendredi 22 février 1980, de 8 h. à 12 h., à la Direction des travaux de la Commune de Prilly, rue de Cossonay 40, 1008 Prilly.

Délai de remise des projets du 1^{er} degré : 30 mai 1980.

Le 2^e degré du concours se déroulera de septembre à novembre 1980.

Prix ASPEE

Ouverture

L'Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (ASPEE) a décidé de décerner un prix pour promouvoir l'activité pratique dans le domaine de la technique de l'assainissement des eaux usées. Ce prix sera décerné à des personnes qui ont eu une activité particulière et qui ont fourni des contributions méritoires à la pratique de l'assainissement. Le prix consiste en une somme de Fr. 5000.— au maximum ; il sera décerné, au minimum, tous les deux ans ; il sera remis, avec une attestation et une appréciation du travail du lauréat, lors d'une assemblée générale.

Toutes les personnes, domiciliées en Suisse, indépendamment de leur nationalité ou de leur appartenance à l'ASPEE, peuvent participer au concours.

Seront primés les travaux, réalisations ou inventions qui se prêteront à une utilisation pratique dans le domaine de l'assainissement. Les propositions sont à

transmettre au Secrétariat de l'ASPEE avec la mention « Prix ASPEE » (max. 5 pages dactylographiées) ; elles peuvent être faites en allemand, en français ou en italien.

Les propositions seront examinées par une commission spéciale, nommée par le Comité. L'attribution et le montant du prix seront décidés définitivement par le Comité de l'ASPEE ; les inscriptions ou les propositions ne donnent pas automatiquement droit à recevoir un prix.

Le prix ASPEE sera décerné pour la première fois pour l'année 1980. Les inscriptions ou propositions sont à envoyer au Secrétariat de l'ASPEE, Rütistrasse 3, 5400 Baden, *jusqu'au 30 juin 1980 au plus tard*.

Limiteur de charge pour grues pivotantes

Ouverture

Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

La Commission des subventions pour les travaux scientifiques de la CNA organise un concours portant sur le sujet de technique de sécurité suivant :

Développement d'un limiteur de charge pour les grues pivotantes à chariot mobile sur la flèche ou à flèche inclinable

Ce limiteur de charge doit tout au moins satisfaire aux exigences prévues par les directives intitulées « Überlastsicherung für Krane » que le « Verein Deutscher Ingenieure » a publiées en janvier 1973 (directives VDI 3570). Le limiteur de charge à développer doit, sur le plan technique, offrir une sécurité optimale contre les mises hors service abusives et les réglages interdits ; il doit au surplus pouvoir s'utiliser ou s'accoupler avec les systèmes d'entraînement dont sont équipés aujourd'hui les types de grue usuels de ce genre. Enfin, il faut qu'il satisfasse aux exigences élevées lorsqu'il est mis en service dans les diverses zones d'activité (chantier par exemple).

Le contenu et la présentation du projet doivent atteindre un certain niveau scientifique. On joindra au rapport les documents suivants : un aperçu des types de limiteur de charge déjà existants, y compris des références bibliographiques, les plans de construction et les documents relatifs aux calculs, une description du fonctionnement du limiteur de charge à développer et enfin un prototype de l'installation.

Le concours est assorti de prix pour un montant total de Fr. 100 000.—. Un autre montant, de Fr. 20 000.—, est attribué pour financer l'achat de projets. Le délai imparti pour l'envoi du projet expire le 31 décembre 1980.

Les personnes désirant participer au concours peuvent se pro-

curer les documents nécessaires à l'adresse suivante : CNA, secrétariat de la Commission des

subventions pour les travaux scientifiques, case postale, CH-6002 Lucerne.

Actualité

Swissair en 1979

Pendant l'exercice 1979, Swissair a transporté 6 977 611 passagers (+1,8 %), 175 695 tonnes de fret (+0,5 %) et 13 477 tonnes de poste (+0,7 %). Elle a effectué 96 564 vols-étapes.

Les résultats de trafic auraient été meilleurs s'il n'y avait pas eu l'interdiction de vol de tous les DC-10, dont Swissair possède neuf unités, du 6 au 18 juin.

L'offre de transport a atteint 2,32 milliards de tonnes-kilomètres, soit 0,9 % de moins que l'année précédente. Les tonnes-kilomètres utilisées ont augmenté de 1 % pour s'établir à 1,36 milliard. Les transports de fret se sont accrus de 1,2 % alors que la poste n'a augmenté que de 0,3 %.

La flotte des 48 avions de Swissair offre au total 6844

places. Le taux d'occupation des sièges a progressé de 62,5 % à 63,5 %. Ce chiffre n'a été dépassé qu'une seule fois en 1956, avec 64,5 %. Le coefficient moyen de chargement s'est amélioré de 0,9 % pour atteindre 59 %.

Le trafic des passagers a marqué la plus forte hausse dans les secteurs Europe (+4 %) et Afrique (+5 %). Les transports de fret et de poste ont progressé entre 6 et 10 % sur les lignes de l'Extrême-Orient et de l'Amérique du Sud. Les vols vers l'Extrême-Orient ont enregistré le meilleur taux d'occupation des places, soit 71,5 % (en 1978 : 70,1 %).

A la fin de 1979, le réseau de lignes de Swissair atteint 279 256 kilomètres et dessert 92 villes dans 63 pays de tous les continents, sauf l'Australie.

Industrie et technique

Le chauffage par le sol : un succès

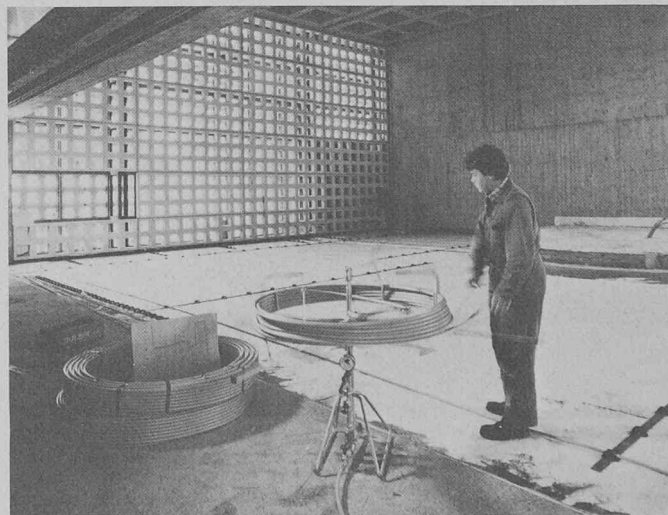
Le développement de nouveaux systèmes, liés à l'utilisation de matériaux récemment mis au point, a donné un essor réjouissant au chauffage par le sol. Sulzer, qui exerce son activité dans le chauffage en Suisse romande depuis le début du siècle, installe avec succès un système de chauffage par le sol connu sous le nom de *Soltec*.

Il s'agit d'un chauffage à basse température constitué par un réseau de tubes plastiques placés dans la chape. Tant le matériel utilisé que les températures modestes de l'eau de circulation assurent au chauffage par le sol une exploitation de longue durée.

Ce mode de chauffage est idéal à

plus d'un point de vue, notamment sur le plan médical. Il garantit une température légèrement plus élevée au niveau du sol. Les revêtements de sol ainsi tempérés restent à un niveau hygiéniquement sain. Cela permet, du même coup, de réaliser d'importantes économies d'énergie qui peuvent s'élever jusqu'à 30 %.

Le chauffage par le sol, en éliminant les radiateurs, réduit sensiblement les frais de montage et de percements. Ce mode de chauffage s'applique également aux trottoirs, terrasses, piscines, par exemple. Le chauffage *Soltec* est un système à basse température de l'ordre de 55°C. On peut donc le raccorder sur les sources de chaleur de l'avenir telles que pompes à chaleur ou énergie solaire.



Montage d'un chauffage par le sol.